

**Séance régulière du conseil d'établissement
du Centre de formation des Nouvelles-Technologies
tenue le 8 juin 2026
en visioconférence (TEAMS)**

Présences :

Quorum				
Élèves :	Parent	Personnel :	Représentant : (C) : Communauté (E) : Entreprises	Autre :
Fin de leur formation	Enfant à 18 ans	Caroline Castonguay Nessica Bénèche Ronald Trépanier Daniel Richard Nathalie Bouchard Annie Tourangeau Linda Lemieux (Fin contrat)	Sophie Bédard (C) Gina Bergeron-Fafard (E) – ABS, remplacée par Julie D'Amours (E) - ABS	Karine d'Alcantara Cédric Doherty Manon Pagé
		Steven Guertin – Fin contrat		

1. Ouverture de l'assemblée

Karine d'Alcantara ouvre l'assemblée à 17 h. Avant la séance, Annie Tourangeau s'est assurée que le quorum soit respecté.

2. Question du public

Ce point est sans effet.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juin 2026

Sophie Bédard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par **Linda Lemieux**

D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2526-031**

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 avril 2026

4.1 Adoption

Sophie Bédard demande si les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 22 avril, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par **Caroline Castonguay**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026, tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2526-032**

4.2 Suivi

Sophie Bédard vérifie auprès de la direction s'il y a des suivis et Karine d'Alcantara confirme qu'il n'y a aucun suivi. Certains points sont à traiter dans le présent ordre du jour.

5. Attributions du conseil

5.1 Choix des manuels scolaires et du matériel didactique (moins de 18 ans)

Un addenda pour la liste en **Dessin de bâtiment** nécessite l'approbation du CÉ relativement à l'ajout d'une sortie scolaire à coût zéro (00,00 \$) :

PROJETS SPÉCIAUX			
Quantité	Projets	Prix	Prix
1	Visite bâtiment commercial, Blainville (covoiturage)	Le transport est à la charge de l'utilisateur	
1	Visite Centre de formation Construc-Plus (Autobus)	10,00 \$	10,00 \$
Total projets spéciaux		10,00 \$	10,00 \$
Grand total pour toute la formation		358,36 \$	408,36 \$

Voici la résolution :

CÉ 28-01-26

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, **la direction du centre** doit prendre en compte les **principes d'encadrement des coûts** des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement **avant d'approuver** le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction du centre un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvé par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les élèves membres du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux usagers qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

En l'absence de Julie D'Amours, auteure de la proposition initiale lors de la séance du 22 avril dernier (résolution *CE-2526-027**), il est proposé par **Annie Tourangeau**, également présente à cette date :

D'ajouter une modification concernant une sortie scolaire à 0,00 \$ spécifiquement au programme Dessin de bâtiment, dans le document *Choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour 2026-2027* ;

DE DONNER un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires, du matériel didactique et **des coûts qui en découlent**, dont la liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**À noter que nous conserverons le même numéro de résolution, soit le CE-2526-027 puisqu'il s'agit d'un changement mineur. Dans le cas présent, le procès-verbal du 22 avril 2026 a été ajusté, laissant apparaître distinctement les versions originale et révisée.*

Informé

Résolution n° CE-2526-027*

5.2 Budget initial 2026-2027

Karine d'Alcantara explique que le budget est établi en fonction du nombre d'*Élèves à temps plein* (ETP), soit 410 élèves. L'an dernier, le budget était basé sur 443 élèves inscrits à temps plein.

Il y a eu une baisse significative des ETP en raison de l'arrêt du programme Lancement d'une entreprise et d'un groupe d'élèves en Soutien informatique qui s'est réduit considérablement.

Karine d'Alcantara présente l'ensemble des revenus et des dépenses aux membres du conseil d'établissement. La résolution est rédigée comme suit :

ATTENDU que, conformément à la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2026-2027 ;

ATTENDU que, ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Il est proposé par **Linda Lemieux**

D'ADOPTER et **DE SOUMETTRE** pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2026-2027 » de l'établissement.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2627-033

5.3 Règles de transférabilité

Les règles de transférabilité permettent à la direction d'effectuer des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au Conseil d'établissement.

La résolution est la suivante :

ATTENDU que, le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDUE, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace.

Il est proposé par **Ronald Trépanier**

D'ADOPTER les règles de transférabilité ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2627-034

5.4 Rapport annuel 2025-2026 – **Ce point est reporté à la séance du 23 septembre 2026 en raison des nouvelles règles du SSGC.**

5.5. Calendrier des rencontres 2026-2027 – Pour information

Karine d'Alcantara précise qu'il s'agit d'une proposition informelle du calendrier des rencontres 2026-2027 puisque ce dernier sera adopté en septembre prochain.

CE 2026-2027	Date de la rencontre
1	23 septembre 2026
2	18 novembre 2026
3	27 janvier 2027
4	21 avril 2027
5	02 juin 2027

Annie Touangeau précise que demain ou durant la semaine, elle enverra à tous les membres le projet du calendrier 2026-2027.

Sophie Bédard note les dates à son agenda et confirme sa disponibilité pour la première rencontre.

6. Information de la direction

6.1 Budget de fonctionnement du CÉ 2025-2026

Karine d'Alcantara mentionne que l'intégralité du budget a été dépensée pour le conseil d'établissement.

Le tableau ci-dessous démontre la reddition de compte du budget :

Budget du CÉ 2025-2026	Coût total de la dépense	Solde des dépenses
Solde du budget du début	775,00 \$	
CÉ 24-09-2025 : mini-buffet +17,21 \$	-132,19 \$	132,19 \$
CÉ 19-11-2025 : mini-buffet +12,15 \$	-152,42 \$	+ 284,61 \$
CÉ 28-01-2026 : mini-buffet +31,39 \$	-187,76 \$	+ 472,37 \$
CÉ 22-04-2026 : restaurant Pacini	- 455,78 \$	+ 928,15 \$
CÉ 08-06-2026 : virtuel	0,00 \$	0,00 \$
Solde final	0,00 \$	0,00 \$

Le montant des bourses attribuées aux élèves, dont une au nom du conseil d'établissement, a été déduit du budget de fonctionnement du centre.

6.2 Suivi des fonds à destination spéciale

Karine d'Alcantara mentionne que les fonds récoltés durant les activités pédagogiques ont servi à acheter des cartes cadeaux pour donner un coup de pouce aux élèves afin de les aider soit en essence ou en épicerie. À cet effet, en collaboration avec la psychoéducatrice, Caroline Castonguay, un suivi rigoureux est mis en place : il comprend une rencontre avec l'élève, l'établissement d'un plan d'action et l'attribution de ressources adaptées.

Finalement, en juillet 2026, une sortie au Mont-Tremblant pour le groupe d'élèves en Vente-conseil est prévue et approuvée par les membres du conseil d'établissement lors de la séance du 22 avril dernier. L'utilisation des fonds sera comptabilisée en 2026-2027.

6.3 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Annuellement, une évaluation du plan de lutte est effectuée à partir d'un questionnaire transmis aux élèves. Caroline Castonguay présente un résumé de cette évaluation.

6.3.1. Évaluation du plan de lutte

L'évaluation du plan de lutte est obligatoire et elle permet de peaufiner certains éléments. Le plan de lutte comporte neuf (9) éléments et l'évaluation tient compte des dix (10) éléments suivants :

- Analyse de la situation (portrait) du centre ;
- Mesures de prévention ;
- Collaboration des parents ;
- Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte ;
- Mesures visant à assurer la confidentialité ;
- Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence ;
- Mesures de soutien ou d'encadrement (pour tous les élèves impliqués) ;
- Sanctions disciplinaires ;
- Suivi des signalements et des plaintes ;
- Autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel.

Analyse de la situation (portrait) du centre

Cette année, un nombre plus élevé d'élèves ont participé et rempli le questionnaire (183 élèves), ce qui nous permet d'obtenir des résultats plus fiables, selon Karine d'Alcantara.

Mesures de prévention

Sept (7) mesures préventives sur huit (8) ont été réalisées et correspondent à la réalité du milieu. La huitième (8^e) mesure porte sur l'intervention à l'égard d'un élève qui manifeste des comportements d'incivilité envers une personne (élève ou membre du personnel). Cet élément sera travaillé en 2026-2027.

Collaboration des parents

En formation professionnelle, peu d'élèves mineurs sont présents. Aucune situation négative avec un parent n'a été répertoriée. Les parents ont accès de différentes façons aux informations.

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Les élèves ont accès à cinq (5) façons pour dénoncer une situation :

- Téléviseurs (ceux-ci communiquent des informations pertinentes aux élèves)
- Formulaire papier
- Site internet
- La psychoéducatrice, Caroline Castonguay
- Enseignant ou un membre du personnel

Mesures visant à assurer la confidentialité

Une comptabilisation des formulaires est effectuée par la direction pour le CSSMI. Le formulaire de dénonciation a été migré de l'environnement Google vers Microsoft offrant un site plus sécuritaire.

Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Les interventions sont traitées rapidement. Elles sont compilées dans Tosca. Les mesures mises en place sont efficaces.

Mesures de soutien ou d'encadrement (pour tous les élèves impliqués)

La communication est l'enjeu déterminant.

Sanctions disciplinaires

À l'occasion, certains élèves résistent aux mesures demandées. Donc, lors d'un départ ou une fin de formation, certains gestes ne sont pas toujours nommés.

Suivi des signalements et des plaintes

La situation est « mineur » en termes de nombre de signalements.

Autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel

Cet aspect a été ajouté durant l'année 2025-2026. Selon les résultats du sondage, 1 % des élèves cite avoir été victimes de VACS sans avoir dénoncé la situation au préalable.

Pour 2026-2027, Karine d'Alcantara mentionne qu'il y aura un nouveau gabarit ministériel pour le plan de lutte. Ce dernier sera présenté lors de la première rencontre du conseil d'établissement de la prochaine année scolaire.

6.4 Gala Célébrations – 5 juin 2026

Karine d'Alcantara précise qu'il y a eu une belle participation, soit plus de 150 élèves présents. C'était dynamique et il y avait une belle énergie.

Au « photoboot », il y a eu une situation inappropriée. Le lien a été coupé pour éviter une diffusion.

Quant au buffet, il y a eu trop de nourriture. Une redistribution a été organisée pour en faire bénéficier les élèves.

L'animation se déroulait rapidement et sans entracte. Nous sommes en amélioration continue, précise Karine d'Alcantara. Finalement, elle remercie le personnel administratif et les enseignants qui accueilleraient les finissants.

6.5 DiplomAction

Karine d'Alcantara mentionne qu'il s'agit d'un travail continu. Actuellement, les conseillers d'orientation et les conseillers en formation du CSSMI font la promotion de cette nouvelle trajectoire pour les élèves de 15-16 ans selon leur cheminement scolaire.

Nous accueillerons un enseignant en vente-conseil ainsi que des enseignants du secteur jeune (anglais, français et mathématiques). Nous préparons des trousseaux d'accueil pour eux. Au niveau des ressources matérielles, Manon Pagé organise l'espace pour accueillir les élèves.

La première cohorte débutera le 27 août 2026.

7. Questions diverses

Ce point est sans effet.

8. Clôture de la séance

La présidente, Sophie Bédard, conclut la rencontre en souhaitant de belles vacances d'été aux membres.

Il est proposé par Linda Lemieux

DE LEVER la séance à 17 h 38.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2627-035

La présidence
Sophie Bédard

La direction
Karine D'Alcantara